

Co-construction et animation d'une démarche d'exemplarité interne



Conseil Général de Saône et Loire

Rue de Lingendes
71000 Mâcon
[Voir le site internet](#)

Auteur :

Véronique Badet
v.badet@cg71.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Engagé depuis 2005 dans un **Agenda 21** et actuellement dans un **PCET**, le CG de Saône et Loire a souhaité inscrire sa démarche d'éco-exemplarité de prévention sur le **long terme en cohérence avec ces autres démarches transversales**. Il s'agit pour le conseil général de réaliser un réel programme de prévention en interne et dans les collèges, en sensibilisant et impliquant l'ensemble de ses agents, en travaillant avec eux pour la réalisation du diagnostic, la définition des enjeux et la mise en œuvre des actions.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Objectifs généraux de fin de programme

- Réduction du tonnage de déchets collectés de 7 % d'ici 2015
- Augmentation du ratio de déchets recyclables collectés (objectif de valorisation de 45 % d'ici 2015)
- Sensibilisation des agents en vue d'une modification de comportement
 - 60 % des agents connaissent la politique de prévention en 2015
 - 50 % appliquent au moins un geste

Objectifs spécifiques en 2011

- 10 agents volontaires pour être correspondants prévention
- 200 participants aux conférences débats
- 10 % agents sachant définir la prévention et appliquant au moins un geste

Résultats quantitatifs

4 conférences débats réalisées, 13 % des agents participants (239 agents)

32 agents volontaires pour être « correspondants prévention »

6 % des agents savent définir la prévention et appliquent au moins un geste

10 collèges engagés et 10 autres en attente

Résultats qualitatifs

Un intérêt croissant des agents pour les questions de prévention aussi bien dans leurs activités professionnelles que personnelles.

Une meilleure communication et une meilleure diffusion de l'information avec les autres services, grâce à des

contacts plus réguliers. C'est en partie l'intérêt de réaliser le diagnostic en interne : il favorise les rencontres et la constitution d'un réseau

Redynamisation de l'Agenda 21 en y inscrivant la prévention

MISE EN OEUVRE

Planning

2005 à 2007 : Mise en place de l'Agenda 21 et de différentes actions, mais ces dernières n'ont pas systématiquement été suffisamment suivies ou évaluées

1^{er} trimestre 2011 : 4 conférences débats de 3 h dans 4 lieux différents du territoire, pour définir la prévention, présenter le PDP et le projet « exemplarité de la collectivité ». Inscription volontaire de 32 « correspondants prévention » avec rédaction d'une fiche de mission. De plus, 1 sensibilisation des élus en assemblée départementale a aussi été réalisée.

Janvier à septembre 2011 : diagnostic de la collectivité réalisé par l'équipe projet, avec des entretiens, des visites de sites, des enquêtes et une caractérisation des déchets

Octobre à novembre 2011 : 5 groupes de travail pour dégager les enjeux à partir du diagnostic et proposer les actions à mettre en œuvre.

SERD 2011 : formation des élus avec le module ADEME sur 3 sessions (130 élus)

Janvier 2012 : validation des thèmes d'action par les élus et la DGA

Février – Mai 2012 : rédaction du programme d'action d'éco-exemplarité du CG

Moyens humains

0,5 ETP de l'équipe projet (chargée de mission prévention, de la personne en charge de l'observatoire des déchets et du chef de projet Agenda 21). La démarche demande beaucoup de temps la première année pour le diagnostic et la mobilisation, ainsi que l'année suivante pour lancer les actions et les suivre. Par la suite, le temps consacré doit être moins important grâce au réseau des référents et surtout à l'implication des services dans la mise en place des actions

Le temps des agents volontaires (correspondants par exemple) n'a pas été mesuré

Moyens financiers

3 600 € pour les conférences débat (coût de l'intervenant). Les salles étaient prêtées par les collectivités.

Temps agent et moyens internes non chiffrés (communication essentiellement)

Moyens techniques

Aucun

Partenaires mobilisés

Chefs de projet A21 et PCET

Patrick Hervier de l'association française des professionnels de l'évitement des déchets pour la co-animation des conférences débats

Services communication

Correspondants prévention

La DRH pour les conférences

Les collectivités pour les actions prévues avec les collègues

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'action est ici facilitée par une mise en synergie des moyens et objectifs avec l'Agenda 21 et le PCET qui permettent une meilleure visibilité et des actions plus efficaces. Les responsables A21, PCET et PDP appartiennent à la même direction. Elle est reproductible à condition de prendre le temps de réaliser un diagnostic suffisamment complet.

Difficultés rencontrées

La volonté de transversalité et d'implication des agents.

Un programme de prévention avec une vision de long terme, dépassant l'horizon de l'accord cadre ADEME et intégré à l'Agenda 21

Recommandations éventuelles

La bonne réalisation du diagnostic est essentielle pour déterminer une réelle stratégie et ne pas se contenter d'actions ponctuelles et non durables

Impliquer toutes les directions, ce qui nécessite tout comme le diagnostic de consacrer beaucoup de temps.

Valoriser les résultats des enquêtes, diagnostics et actions pour maintenir la mobilisation

Réaliser des conférences débats pendant les horaires de travail permet d'avoir plus de présents qu'en soirée

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ECOEXEMPLARITE

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté